

Bornes de recharge : la Ville passe la seconde... à reculons

Saint-Tropez Pour répondre à la demande mais surtout pour se conformer à la législation, la commune passera de 13 à 81 stations de recharges pour voitures à batteries d'ici à 2026.

À l'échelle du Golfe, la croissance exponentielle du nombre de stations de recharges pour voiture électrique ne suffit pas à épouger la demande qui croît à un rythme encore plus effréné.

Après neuf années de déploiement, moins de 70 bornes ont été installées sur le territoire. Et si Saint-Tropez est, avec sept bornes de recharges sur le domaine public (soit 13 places), la commune la mieux dotée de la Communauté de communes, la demande reste bien supérieure à l'offre.

Ainsi, « la ville souhaite développer l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques, a rapporté l'adjoint aux travaux Claude Hautefeuille lors du dernier conseil municipal. Surtout, il s'agit d'atteindre les objectifs de la Loi d'orientation des mobilités [loi Lom NDLR] qui prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, une place de stationnement sur vingt soit équipée d'un point de recharge électrique. »

Un coût d'1,1M€ pour se conformer à la loi

À l'heure actuelle, la Ville est loin du compte puisqu'elle dispose de 1 840 places de stationnement et doit donc équiper un total de 92 places de stationnement avec des dispositifs de recharge, soit un total de 46 bornes.



Les usagers de voitures électriques ont des difficultés à trouver des bornes de recharge à S'-Tropez, qui ne compte que 13 stations de recharge actuellement. (C. G.)

« Le bureau d'études Sarese a réalisé une mission pour étudier le déploiement technique possible des infrastructures de recharge de véhicule électrique. Afin de tenir les engagements de la loi Lom et d'intégrer les souhaits de la commune, nous équiperons le territoire de 68 bornes de recharge électrique pour un total de 136 places », a poursuivi Claude Hautefeuille. Ce

déploiement devrait suivre le calendrier suivant :

► Pour l'année 2024 : 24 bornes (19 avec une puissance de 22/25Kw et 5 avec une puissance de 50Kw).

► Pour l'année 2025 : 22 bornes (15 avec une puissance de 22/25Kw et 7 avec une puissance de 50Kw),

► Pour l'année 2026 : 22 bornes

(15 avec une puissance de 22/25Kw et 7 avec une puissance de 50Kw).

Des travaux dont le coût est estimé à environ 1,1M€ TTC.

«La voiture électrique ? on en revient»

Pour ce faire, la commune a écarté l'éventualité de gérer ces bornes en interne, comme de faire

appel à une société privée. C'est donc le Syndicat mixte de l'énergie des communes du Var (Symielec) qui sera chargé de cette mission. « Outre l'absence de risque financier, la Ville restera ainsi propriétaire des bornes, percevra des bénéfices d'exploitation s'il y en a et pourra demander l'implantation de ces dispositifs dans des secteurs non rentables. Le paiement pourra également se faire par carte bancaire », énumère l'élu.

« Il est temps de s'intéresser à ce sujet car beaucoup de touristes déplorent le nombre trop faible de bornes électriques dans Saint-Tropez, a souligné l'élu minoritaire Catherine Dickmann. N'est-il pas possible d'aller plus vite et de se mettre en conformité dès 2025 ? »

« Nous avons tellement de projets, nous avons dû arbitrer », lance laconiquement Sylvie Siri.

« Moi, à l'inverse, j'espère qu'on ira le moins vite possible. Cette loi est une usine à gaz, le modèle économique reste à prouver et la construction des batteries est loin d'être écologique », a argumenté Laurence Azzena-Goujeon.

« Pour une fois je vous rejoins. C'est pourquoi nous allons procéder à petit pas. C'est vrai que la voiture électrique, on en revient, donc nous nous montrons prudents », a ponctué le maire.